CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

****

CONVOCATION DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Présents : Alain NAVARRET, Maire, Philippe SAVARY, Maryline RUBÉ-BRUSCHI, adjoints, Florent RIVIÈRE, Gaëtan ANNE, Sylvie AUVRAY, Véronique GENTINA, Jonathan KREMER, Séverine TEJEDOR, Baptiste COUENNE DIT BOUVERIE, Baptiste COUTEAU, Laura PAYET et Nicolas PICHON, conseillers.

Absents : Hélène LEVILLAIN et Cécile KLEIN.

Pouvoirs : 0

Nombre de membres titulaires : 15 - **Nombre de membres présents : 13 – Suffrages exprimés : 13**

Secrétaire de séance : Baptiste COUTEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

Le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2026 est adopté à **l'unanimité (13 voix pour)** sans observations.

Monsieur le Maire informe avoir procédé à la désignation d'un correspondant incendie et secours ; il s'agit de Maryline RUBÉ-BRUSCHI.

Délibération n° 2026-0901 – Création d'un poste de conseiller délégué aux Sports.

Monsieur le Maire présente le rapport n°1.
Pour soulager la délégation d'Hélène LEVILLAIN, 1ère adjointe, sur le volet Animation-Communication-Sports et Culture, Monsieur le Maire précise qu'il reprend l'onglet Culture.
À ce titre, il rappelle que :

- les Assises vont prochainement être organisées ;
- la commune de La Haye Pesnel devra se positionner avant la fin de l'année 2026 sur le maintien de la saison culturelle 2027-2028.

Pour l'onglet des Sports, désigner un référent serait un marqueur fort, un signal emblématique que la commune est attentive aux sportifs.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°1 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** (13 voix pour), décide :

- De créer un poste de conseiller délégué aux Sports ;
- De fixer l'indemnité de fonction suivante, qui sera versée mensuellement : 6 % de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique ;
- De valider le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

TABLEAU ANNEXE RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
Elus bénéficiaires	**Taux en % de l'IBT 1027**	**Montant brut mensuel en €**
Alain NAVARRET – Maire	44%	1 808,62 €
Hélène LEVILLAIN - 1ère adjointe	16%	657,68 €
Philippe SAVARY - 2ème adjoint	16%	657,68 €
Maryline RUBÉ-BRUSCHI - 3ème adjointe	16%	657,58 €
Conseiller délégué aux Sports	6%	246,63 €

Délibération n°2026-0902 – Création d'un emploi d'apprenti – Service Enfance-Jeunesse-Education.

Maryline RUBÉ-BRUSCHI présente le rapport n°2.

Baptiste COUTEAU demande si cet apprenti interviendra pour l'ESCH. Non, seulement pour le compte de la commune.
Ce sont les apprentis de l'ESCH (point à venir) et du FC Thar qui sont mis à disposition de la commune.

Florent RIVIÈRE demande si le recours à un apprenti à pour but d'augmenter la capacité d'accueil, ou de combler une absence. Non, l'apprenti vient compléter l'équipe.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°2 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (13 voix pour) :

- De recourir au contrat d'apprentissage en formation BPJEPS pour Jimmy BORDELAIS ;
- De créer au 5 octobre 2026 au 31 décembre 2027 un poste d'apprenti conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation	Durée du contrat d'apprentissage
ENFANCE-JEUNESSE EDUCATION	1	BPJEPS ASEC (Animation Socio-Éducative ou Culturelle)	14 MOIS	15 MOIS

- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif, au chapitre 12
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif (notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis).
- De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2026-0903 – Création d'un emploi permanent, à temps complet, d'agent de maitrise principal – Budget communal.

Maryline RUBÉ-BRUSCI présente le rapport n°3.

Florent RIVIÈRE demande si la commune est toujours en recherche d'un agent malgré ce transfert ?
Oui, il est précisé que l'agent concerné, payé sur le budget annexe de l'eau, intervient déjà beaucoup pour le compte de la commune (40 000 € fléchés au BP 2026 pour honorer les charges). De plus, suite au départ de la responsable du service restauration et entretien des locaux, le poste va être redistribué ; le profil recherché : bâtiment, assistant de prévention, encadrement de l'équipe technique, gestion des stocks et des commandes … L'offre d'emploi est en ligne.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°3 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (13 voix pour) :

- De créer un emploi permanent d'agent de maîtrise principal, à temps complet (35h/35h), à compter du 1er novembre 2026 ;
- La rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade référent ;
- Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2026 – chapitre 012
- D'autoriser Monsieur le Maire de procéder au recrutement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n°2026-0904 - Mise à disposition de l'apprenti de l'ESCH au profit de la commune de La Haye Pesnel – Convention.

Maryline RUBÉ-BRUSCHI présente le rapport n°4.

Nicolas PICHON souligne que le volume à 160h n'est pas possible pour un apprenti.
Maryline RUBÉ-BRUSCHI précise qu'il s'agit d'un volume annuel, non mensuel.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°4 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (13 voix pour), d'approuver les termes de la convention de mise à disposition jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n°2026-0905 – Indemnités de gardiennage de l'église – Année 2026.

Maryline RUBÉ-BRUSCHI présente le rapport n°5.

Baptiste COUTEAU demande si ce paiement est obligatoire. Monsieur le Maire indique qu'il permet de maintenir les bonnes relations.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°5 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (10 voix pour et 3 abstentions) :

- De verser au Père Thierry ANQUETIL, curé de la paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul, une indemnité de gardiennage pour l'année 2026, d'un montant de 126,91 € ;
- Les crédits sont prévus au chapitre 011 – article 6282 au BP 2026 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Délibération n°2026-0906 – Tarif de l'accueil alternatif en cas d'épisode canicule – Vigilance Rouge.

Maryline RUBÉ-BRUSCHI présente le rapport n°6.

Laura PAYET demande quels critères ont été pris en compte pour arrêter un tarif à 15 €.
Monsieur le Maire indique que le coût de l'encadrement est important. Il a conscience que le tarif peut sembler élevé ; pour autant, il s'agit d'un service facultatif, en dehors de toutes participations ou subvention CAF.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°6 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (12 voix pour et 1 abstention), de fixer le tarif de l'accueil alternatif en cas d'épisode canicule Rouge à 15 € par enfant, avec ou sans repas.

Questions diverses :

- Nicolas PICHON et Laura PAYET demandent de pouvoir installer un rack à vélos devant la médiathèque.

Monsieur le Maire indique être préoccupé par le segment de la rue de la Libération (sécurisation des piétons, circulation…), et précise qu'il n'y aura pas d'investissements sur la médiathèque actuelle (pôle socio-culturel à venir).

Baptiste COUTEAU demande à ce qu'un rack à vélos soit installé au niveau de l'école Catherine Dior.

- Florent RIVIÈRE est inquiet de l'évolution de l'avancement des travaux du gymnase.

Monsieur le Maire indique que la livraison est estimée à début janvier 2027 ; Maxime CARNEY a évoqué la possibilité d'organiser un évènement pour célébrer la réouverture.
Monsieur le Maire informe d'une réunion à venir, relative notamment aux problématiques de stationnement (gymnase plus grand avec plus de pratiques et parking plus petit ; et pôle socio-culturel sur le Champ de Foire) : il va falloir organiser le stationnement ailleurs, probablement sur l'Avenue Ernest Corbin.
Baptiste COUTEAU demande quand est prévu le pôle socio-culturel. Monsieur le Maire précise que l'architecte est retenu ; les travaux devraient commencer en 2028.
Nicolas PICHON souhaiterait, en tant qu'élu, pouvoir visiter le gymnase pendant les travaux. La question sera posée lors de la réunion du 23 octobre.

- Nicolas PICHON indique que la commune de La Lucerne d'Outremer met en place une zone 30 et demande s'il est possible d'avoir une continuité sur la commune de La Haye Pesnel.

Monsieur le Maire précise que la mise en place d'une zone 30 est conditionnée à la mise en place d'aménagements urbains.

Il serait préférable d'avoir une réflexion globale pour sécuriser la rue de la Libération.

- Nicolas PICHON demande à ce que la reprise des enrobés rue Jean Bouin soit effectuée.

- Monsieur le Maire informe que les travaux du Lotissement (voirie et éclairage) devraient être réalisés d'ici la fin de l'année.

Calendrier :
Commission des Finances : mardi 6 octobre 2026 à 18h30
Prochain conseil municipal : mercredi 4 novembre 2026, 20h00
Vœux du Maire : mercredi 6 janvier 2027 à 19h00
Repas des anciens : samedi 16 janvier 2027

L’ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h07.